



Saviez-vous que 30% de vos ordures ménagères sont alimentaires, et qu'ils peuvent être valorisés en compost ? Avec ou sans jardin, Grand Lieu Communauté vous propose une solution pour le compostage de vos déchets alimentaires.

Le compostage est un geste pratique : vous produisez un engrais gratuit et naturel pour le sol, tout en réduisant le volume de vos ordures ménagères. Pour une famille de 4 personnes, ce geste peut éviter 110kg de déchets par an.

### **Et concrètement, comment faire ?**

Grand Lieu Communauté propose depuis de nombreuses années l'achat à tarif préférentiel des composteurs individuels, au choix :

- 300 litres en bois ou en plastique au prix de 15 €
- 600 litres en bois ou en plastique au prix de 30 €

Et si vous n'avez pas de jardin, vous pouvez bénéficier de l'accès aux composteurs partagés qui sont déployés progressivement dans les 9 communes du territoire. À ce jour, les équipements sont d'ores et déjà opérationnels sur les communes de :

- Saint Lumine de Coutais
- La Chevrolière
- Le Bignon
- Pont Saint Martin

- Saint Philbert de Grand Lieu

Les autres communes en seront dotées prochainement. Ces équipements sont réservés aux habitants qui ne disposent pas d'espace extérieur ou vivant en logement collectif.



### **Ils utilisent le composteur partagé**

*« C'est simple, bon pour la planète et permet de faire des économies donc que des avantages. En plus cela évite la macération dans les poubelles. »*

Une habitante de La Chevrolière

*« Le tri des déchets et notamment celui des légumes et fruits datent de mon enfance. À la campagne, beaucoup de gens ont un jardin et ont un petit endroit appelé aujourd'hui composteur. Celui-ci a toujours existé de par le monde. C'est un engrais précieux qui nourrit la terre avant les cultures. En deux mois, j'ai croisé un couple qui est venu en même temps que moi. Un créneau horaire de rencontre pourrait être sympa ! »*

Guylaine, habitante du Bignon

*« Avant d'être en appartement, nous étions en maison individuelle avec jardin potager. Nous compostions nos déchets, et nous tenions à continuer cette pratique en appartement. Les avantages sont de diminuer le poids des déchets à éliminer, et de contribuer collectivement à la fertilisation d'autres jardins. C'est devenu pour nous une habitude depuis longtemps, nous mettons systématiquement de côté, toute matière végétale qui peut être compostée, il suffit d'une poubelle de table, puis d'un sac de petite contenance dans un seau fermé, et pour finir, un ou deux dépôts par semaine dans le composteur partagé. »*

Jean-Noël et Vivianne, habitants du Bignon

*« Si tout le monde fait ce geste, on prend vite l'habitude : on a la satisfaction d'obtenir un beau compost à partager dans quelques mois, c'est un lieu où on peut échanger sur les bonnes manières de gérer nos déchets organiques. »*

Véronique, habitante de Saint Philbert de Grand Lieu

# Contact du service Gestion des Déchets

02 51 70 94 39

collectedejets@grandlieu.fr

## Liens utiles

- [Guide du compostage \(pdf\)](#)

[Retour aux actualités](#)